

A69 à l'arrêt : à Toulouse, les opposants savourent la victoire en attendant la suite

Le tribunal administratif de Toulouse a annulé jeudi les autorisations environnementales qui avaient permis le début des travaux de l'autoroute. Une décision de justice saluée par les opposants, qui saluent une lutte plurielle, inclusive et radicale.

[Emmanuel Riondé](#)

27 février 2025 à 20h11

ToulouseToulouse (Haute-Garonne).– Des larmes discrètement essuyées et des voix étranglées par une émotion difficilement contenue. Mais aussi des poings serrés, des accolades débordantes, des sourires éclatants et des cris de joie. L'après-midi du jeudi 27 février, l'espace de quelques heures, l'arrière-salle de la brasserie du Winger s'est transformée en un joyeux et fraternel théâtre de victoire.

Depuis plusieurs mois, ce bar toulousain situé à proximité du tribunal administratif (TA) de Toulouse était devenu la salle de presse des opposant·es à l'A69. À 14 heures, aujourd'hui, toutes et tous y ont une nouvelle fois rencontré journalistes et sympathisant·es pour confirmer et célébrer la nouvelle tombée à la mi-journée : l'annulation par le TA des autorisations environnementales qui avaient permis le déclenchement des travaux de l'A69 et de l'A680, entre Castres et Toulouse (*voir l'encadré*).

La décision, attendue avec impatience depuis [l'audience du 18 février](#), implique un arrêt total et immédiat des chantiers en cours sur le tracé. « *Nous avons potentiellement arrêté le projet A69* », a résumé, ému, Gilles Garric, du collectif La Voie est libre (LVEL) et représentant de la mairie de Teulat (Tarn), l'un des quatorze requérants.



Conférence de presse des militants, collectifs d'associations et avocats après la décision du

tribunal administratif de Toulouse sur l'autoroute A69, le 27 février 2025. © Photo Lionel Bonaventure / AFP

L'État a aussitôt fait appel de cette décision. Probablement pas jugé avant un an sinon plus, ce recours en appel ne suspend pas la décision du tribunal. L'État a donc aussi demandé un sursis à l'exécution. Un juge unique devra décider, probablement dans les semaines ou les mois à venir, s'il suspend la décision du TA et permet ainsi la reprise des travaux en attendant l'appel.

Mais pour l'heure, jeudi à Toulouse, après trois ans d'une lutte acharnée venue ponctuer près de trente ans de mobilisation citoyenne contre ce projet, c'est un sentiment doucement euphorique de victoire collective qui plane dans l'air du Winger.

Victoire collective

L'avocate des opposant·es, Alice Terrasse, prend place à la table de la conférence de presse et, tout sourire, claque des bises aux représentant·es des structures requérantes. *« C'est une décision au fond historique, salue-t-elle. C'est la première fois en France qu'une autoroute, un projet d'aménagement d'une telle ampleur, est annulée alors que les travaux sont si avancés. Je salue le courage de la juridiction administrative. »* Un point sur lequel tout le monde s'accorde : *« Il est rassurant de voir que la justice peut encore faire son travail »,* se félicite Geoffrey Tarrow de LVEL, qui voit dans l'annonce du TA *« un précédent qui va donner du courage à beaucoup de luttes ».*

Alors que le 12 mars, deux [« écureuils »](#), qui ont passé quarante jours dans les arbres situés sur le tracé pour empêcher leur abattage, passeront en procès, le caractère pluriel de la lutte portée par LVEL est unanimement salué. *« Cette victoire, on la doit au fait que le dossier des pro-autoroutes était mauvais, constate Jean Olivier, des Amis de la Terre, mais aussi à cette dynamique extraordinaire de lutte avec une complémentarité des modes d'action. C'est le fruit de cela qui fait qu'on arrive en étant forts devant le tribunal à chaque audience et qu'on peut faire entendre nos arguments. »*

Sur l'A69, il y a eu une fédération d'expertises scientifiques avec des regards croisés venant de spécialistes du climat, de l'environnement, etc.

Christophe Cassou, climatologue

Des manifestant·es déterminé·es par milliers lors des rassemblements à [Saix](#) ou à [Toulouse](#), des zadistes, des paysan·nes syndiqué·es, des « écureuils » perchés dans les arbres, la construction au fil des mois et des ans d'une expertise environnementale pointue, la mise en place d'un pôle juridique affûté et pugnace... De fait, depuis le début, la lutte contre l'A69 a sans cesse fédéré des outils, des individus, des collectifs et des forces qui ont convergé malgré des histoires, des pratiques et des habitus militants parfois bien différents.

« C'est une victoire collective et celle d'une diversité des stratégies de lutte », se félicite l'universitaire Geneviève Azam, impliquée dans le combat depuis le début et selon qui *« cette lutte fraternelle construite par cette diversité dessine de nouvelles alliances gagnantes pour demain ».*

Le climatologue Christophe Cassou, qui a participé à deux commissions parlementaires consacrées au dossier, lui aussi ému, confesse son *« admiration pour la ligne qu'a su garder le collectif. Une ligne inclusive, capable de capter des talents et des moyens différents. Et puis tenant toujours une ligne non violente, contrairement à tout le narratif sur les écoterroristes auquel on a eu droit »*.

Cette pluralité, le scientifique la salue aussi dans son champ : *« Sur l'A69, il y a eu une fédération d'expertises scientifiques avec des regards croisés venant de spécialistes du climat mais aussi de l'aménagement du territoire, de l'environnement, etc. L'ensemble de la communauté scientifique a contribué à apporter des éléments de connaissance sur ce qui est quasiment devenu un objet d'étude... »*

Dans la salle, on se félicite aussi de la décision, tombée aujourd'hui même, de la Cour européenne des droits de l'homme, [condamnant la France](#) pour la mort de Rémi Fraisse, tué par une grenade de la gendarmerie lors d'une manifestation en octobre 2014 sur le barrage de Sivens. De quoi savourer encore un peu plus la *« victoire historique »* du jour contre *« les lobbys du béton »* de l'A69, dixit une militante radieuse.

Le tribunal balaie les arguments de pro-autoroutes

Dans [son avis rendu à mi-journée](#), le tribunal administratif de Toulouse se montre intraitable. Il devait trancher sur les quatre recours déposés en juin 2023 par une dizaine d'associations et structures contre les autorisations environnementales délivrées les 1^{er} et 2 mars 2023 par les préfetures du Tarn et de la Haute-Garonne, ayant lancé les travaux de l'A69 et de l'A680. Le TA annule ces autorisations, considérant qu'*« au vu des bénéfices très limités qu'auront ces projets pour le territoire et ses habitants, il n'est pas possible de déroger aux règles de protection de l'environnement et des espèces protégées »*.

Cette absence de raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) avait conduit la rapporteuse publique [Mona Rousseau à conclure à la nécessité d'annulation des autorisations](#). Après [sa tergiversation de décembre](#), le TA l'a donc suivie en balayant les arguments de l'État et des concessionnaires de l'autoroute.

À propos du « désenclavement » du bassin de Castres-Mazamet, argument majeur des pro-autoroute, le TA *« observe, sur la base des données INSEE, que le territoire ne présente ni un décrochage démographique [...], ni un décrochage économique »*. Sur le volet sécurité, *« la particulière accidentalité de la RN 126 dans son état actuel n'a pas été démontrée et [...] les avantages de l'autoroute sont très relatifs, puisque l'itinéraire de substitution [...] ne présentera plus des conditions optimales de sécurité »*.

Enfin, sur le coût du péage, dont l'annonce d'une baisse mettant à contribution l'État et les collectivités territoriales (c'est-à-dire [les contribuables](#)) avait été confirmée mi-février pour tenter d'infléchir la décision du tribunal, ce dernier *« souligne que ce projet de baisse, qui ne porte que sur une partie du trajet, n'est, à ce jour, pas finalisé »*. Un vrai camouflet pour l'État et les pro-autoroute.

Pour autant, sans galvauder ce moment de satisfaction politique, personne n'oublie le chemin qu'il reste à faire au-delà de ce petit tronçon d'une soixantaine de kilomètres dans le sud du Tarn sur lequel *« l'urgence est désormais de laisser la nature reprendre ses droits »*, considère Jean Olivier. *« Ce n'est pas normal qu'on ait dû attendre deux ans pour que cette*

décision tombe », déplore Thomas Digard de LVEL et de France Nature Environnement, pour qui « *on assiste aussi aujourd'hui à une mise en lumière des dysfonctionnements du processus démocratique* ».

À lire aussi

[A69 : l'État s'acharne et se fourvoie dans le déni climatique](#)

27 février 2025

Des dysfonctionnements auxquels Thomas Brail, du Groupement national de surveillance des arbres (GNSA), entend répondre par l'action directe. « *On voit que le collectif, ça paye, et que quand un projet est écocide, il ne faut pas avoir peur de la police et des tribunaux, il faut agir. Les seuls juges, ce seront nos enfants.* »

À la sortie de la conférence, Alain, militant aguerrri, de toutes les manif et mobilisations contre l'autoroute depuis plus de quinze ans, oscille lui aussi entre émotion, joie, colère et détermination. « *Il faut dire les choses : c'est un projet inutile, imposé et bidonné. Face à ça, on s'est autoformé, on ne s'est rien refusé, de l'action directe à la justice. On n'a pas condamné les désarmements, et on a eu raison. Face à cette adversité, il fallait cette radicalité.* »

[Emmanuel Riondé](#)